

## Compte-Rendu d'Activités et Compte-Rendu Financier statutaires

### Page quitus établi par les vérificateurs aux comptes

Coopérative Scolaire de l'École

Tel :  
Mel :

Document à établir avant le 30.09.2023

Retkoop - Imprimé le 06.09.2023, à 09h 32min 49s

Observations :

N° d'affiliation à l'OCCE 51 : 0510

**Compte bancaire ouvert par l'Association Départementale OCCE 51**  
Crédit Agricole n° 123 456 789 01

Commission de contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire	
Date de la réunion :	Lieu :
Contrôle des comptes de la Coopérative Scolaire.	
La commission donne quitus de la gestion de la coopérative au mandataire suivant :	
Observations éventuelles de la commission :	<div style="border: 1px solid black; height: 100px; margin: 5px auto; width: 80%; text-align: center;">Cachet de l'établissement</div>

**Vérificateurs aux comptes :** au moins 2 personnes extérieures à la compta, dont au moins 1 parent d'élèves (qui donnent leur quitus).

Nom	Prénom	Qualité : enseignant non mandataire, parent, autre	Signatures *

<p><b>Mandataire 2022 - 2023 :</b></p> <div style="border: 1px solid black; height: 50px; margin: 5px auto; width: 80%; text-align: center;">Signature *</div>	<p>* Attention ! Les signatures valident tous les comptes et tableaux saisis ou remplis dans Retkoop. N'oubliez pas les documents à joindre obligatoirement.</p>
--	--

Tous les documents (cahiers, sauvegardes informatiques, pièces justificatives, extraits de comptes, chèquiers utilisés, ...) doivent être obligatoirement conservés en archives, dans l'établissement scolaire, pendant 10 ans.